
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue le 1^{er} décembre 2020, à 20h00 à huis clos et par visioconférence ZOOM.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Daniel Palardy, Claude Lacasse et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Poste #6 vacant.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire, Daniel Plouffe, constate le quorum et déclare la session ouverte.

2020-12-150

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des services sociaux en date du 2 octobre 2020, à l'effet que les séances publiques d'un organisme municipal soient tenues sans la présence du public ;

CONSIDÉRANT que la deuxième vague de la COVID-19 se manifeste et que la MRC de Marguerite-D'Youville est passée à la zone rouge ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et par visioconférence ;

QUE le verbatim de la présente séance soit publié sur le site internet de la municipalité au lendemain de la séance.

ADOPTÉE

2020-12-151

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - i) Procès-verbaux du CCU datés :
27 janvier – 22 septembre et 29 septembre 2020
 - d) FQM – UMQ – Québec Municipal – Renouvellement de l'adhésion 2021
 - e) Calendrier 2021 des séances du Conseil – Adoption
 - f) Projet de Règlement n° 318 concernant la taxation 2021 – Avis de motion et dépôt du projet
 - g) Fermeture des bureaux – Congés des fêtes
 - h) Association des plus beaux villages du Québec – Adhésion 2021
 - i) Paiement des comptes de taxes municipaux – Intérêts et pénalité

- 5) BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - b) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Projet de construction d'une maison sur le chemin du Second-Ruisseau, lot # 6 304 143 présenté par Kevin Napert
 - c) Démission d'un membre du CCU – Monsieur Claude Lorange
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
 - a) Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu – Demande de participation financière 2021
 - b) Projet de loi 67 – Demande de modification de l'article 93 concernant les zones inondables
 - c) Fabrique de St-Théodosie – Don en période de pandémie
- 13- CORRESPONDANCE
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020 – ADOPTION

2020-12-152

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 3 novembre 2020

La directrice générale mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Lecture et adoption des comptes

2020-12-153

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2020 au montant de 40 218.60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 1^{er} décembre 2020 au montant de 40 218.60 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

**i) Procès-verbaux du CCU en date du :
27 janvier – 22 septembre et 29 septembre 2020**

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) FQM – UMQ – Québec Municipal – Renouvellement de l'adhésion 2021

2020-12-154

CONSIDÉRANT le rôle de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans la défense des intérêts des municipalités qui en sont membres et le soutien de la Fédération par des activités de formation ;

CONSIDÉRANT l'importance des dossiers actuellement en négociation avec le gouvernement du Québec et la position de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans ces négociations ;

CONSIDÉRANT que des informations concernant divers dossiers municipaux à travers le Québec sont disponibles sur Québec Municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE RENOUVELER les adhésions à :

Fédération québécoise des municipalités	1 016.58 \$ avant taxes ;
Union des municipalités du Québec (UMQ)	180.00 \$ avant taxes ;
Québec municipal	175.10 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

e) Calendrier 2021 des séances du Conseil – Adoption

2020-12-155

CONSIDÉRANT que l'article n°148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le premier mardi du mois, sauf exception, et qui débiteront à 20h00 :

12 janvier	2 février	2 mars	6 avril
4 mai	1 ^{er} juin	6 juillet	3 août
7 septembre	5 octobre	16 novembre	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

f) Projet de règlement n° 318 concernant la taxation 2021 – Avis de motion et dépôt du projet

2020-12-156

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Louis Tremblay qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 318 concernant le règlement de taxation 2021 de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Un projet de règlement est aussi déposé.

g) Fermeture des bureaux – Congés des fêtes

2020-12-157

CONSIDÉRANT la période des fêtes de Noël et du jour de l'an 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

DE FERMER les bureaux de la Municipalité pour la période du congé des fêtes, du 23 décembre au 3 janvier 2021 inclusivement, de retour le 4 janvier 2021.

QU'un avis public soit affiché aux endroits prévus pour informer la population.

ADOPTÉE

h) Association des plus beaux villages du Québec – Adhésion 2021

2020-12-158

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de Calixa-Lavallée de poursuivre l'adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

DE RENOUVELER son adhésion à l'Association de plus beaux villages du Québec pour l'année 2021 au montant de 546.00 \$.

ADOPTÉE

i) Paiement des comptes de taxes municipaux – Intérêts et pénalité

2020-12-159

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence en raison de la COVID-19 a été déclaré le 13 mars 2020 par le décret 177-2020 et qu'elle s'est poursuivie jusqu'à maintenant par différents décrets ;

CONSIDÉRANT que par la résolution 2020-04-44, la municipalité a décrété une exemption d'intérêts et pénalité sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif, créance exigible pour l'année courante et impayés à ce même moment et ce pour alléger le fardeau fiscal de ses contribuables ;

CONSIDÉRANT que par cette même résolution, l'exemption devait se terminée le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 981 du *Code municipal du Québec*, le taux d'intérêt de base est de 5 % par an ;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution ;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Municipalité désire poursuivre cette exemption d'intérêts et pénalité tel que précité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE le taux d'intérêt et pénalité sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif, créance exigible pour l'année courante et les prochains 6 mois, et impayés à ce jour soit de 0 % par an;

QUE cette exemption d'intérêts et pénalité soit maintenu jusqu'au 30 juin 2021;

QUE les intérêts reliés à l'emprunt temporaire suite au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques réalisé en 2020 ne faisaient pas partie de cette exemption.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beaugard mentionne que le service incendie de Verchères a procédé à l'inspection des avertisseurs de fumée par le biais d'avis – que la Régie de police a émis 21 contraventions, dont 20 pour la vitesse et une pour le port de ceinture.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beaugard mentionne que tout s'est bien déroulé lors de la première neige au niveau du déneigement – que le MTQ a empierré le long du ruisseau #3 entre St-Joseph et Second-Ruisseau – que le ponton du rang Second-Ruisseau sera remplacé sous peu et que l'asphaltage de la rue Labonté est terminé et que c'est un beau résultat.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne que pour le point suivant, il devra s'abstenir de tout commentaire puisque qu'il y a conflit d'intérêt.

- **Étant donné le conflit d'intérêts au point suivant, le conseiller Bruno Napert se retire de la discussion ;**

b) Projet de construction d'une maison sur le chemin du Second-Ruisseau, lot # 6 304 143 présenté par Kevin Napert

Le demandeur présente une demande concernant la construction d'une résidence sur le lot # 6 304 143, chemin du Second-Ruisseau et est en attente d'une réponse favorable de la CPTAQ.

2020-12-160

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme réuni le 16 novembre dernier, s'est exprimé défavorablement à la demande de construction d'une résidence sur le lot # 6 304 143, chemin du Second-Ruisseau étant donné que ce plan ne respecte pas les critères d'évaluation du règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants :

- La hauteur;
- La volumétrie;
- La forme de la toiture;

ET RECOMMANDE au Conseil municipal de ne pas accepter les plans, tel que présentés par le demandeur, mais plutôt d'accepter un plan de maison comportant un étage et demie ou deux étages afin de maintenir le caractère architectural du secteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

QUE suite aux recommandations formulées par le CCU, le conseil municipal de Calixa-Lavallée n'accepte pas la demande de construction d'une résidence, tel que le plan déposé ;

EXIGE que le demandeur procède à des modifications afin de répondre aux critères d'évaluation du règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui concerne, la hauteur, la volumétrie ainsi que la forme de la toiture de la résidence tel que les plans déposés.

ADOPTÉE

- **Le conseiller Bruno Napert reprend part à la discussion.**

c) Démission d'un membre du CCU – Monsieur Claude Lorange

2020-12-161

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de démission d'un membre du CCU, Monsieur Claude Lorange représentant des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte la démission de Monsieur Claude Lorange à titre de membre du CCU représentant des citoyens ;

QU'une lettre de remerciement soit adressée à Monsieur Lorange pour son implication au sein du CCU de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

QU'un appel de candidature soit fait afin de procéder à son remplacement.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne que 9 permis ont été émis en ce qui concerne la mise aux normes des installations septiques cette année – que le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques a reçu une bonne réponse et recommande qu'un prochain programme soit mis en place au printemps 2021.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

a) Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu – Demande de participation financière 2021

2020-12-162

CONSIDÉRANT que l'organisme Parrainage Civique de la Vallée du Richelieu est un organisme qui vient en aide aux personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou du spectre de l'autisme en favorisant leur intégration sociale ;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ACCORDER un montant de 50\$ à l'organisme Parrainage Civique de la Vallée du Richelieu pour l'année 2021.

ADOPTÉE

b) Projet de loi 67 – Demande de modification de l'article 93 concernant les zones inondables

2020-12-163

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a entrepris de moderniser le cadre de gestion des zones inondables ;

ATTENDU QUE le projet de loi 67 inclut un volet portant sur les inondations et qu'il est actuellement à l'étude à la commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale ;

ATTENDU QUE lors des consultations particulières tenues par la commission parlementaire, le monde municipal a unanimement souligné l'importance que le projet de loi permette la mise en place d'une approche complète de gestion par le risque n'ayant pas comme seul objectif la limitation du nombre de personnes et de biens en zone inondable (article 93) ;

ATTENDU QUE la commission parlementaire réalise dans les prochains jours l'étude article par article du projet de loi 67;

ATTENTU QU'une analyse préliminaire démontre que sur le territoire métropolitain, la valeur foncière des propriétés situées en zone inondable dépasse le 2 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE le territoire de notre municipalité situé en zone inondable est déjà majoritairement bâti, qu'une bonne partie des personnes et des biens demeureront en zone inondable et que l'enjeu principal est la diminution de leur vulnérabilité et la gestion des droits acquis ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec travaille à l'élaboration d'un futur règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable et que ce processus est en cours ;

ATTENDU QU'un comité consultatif, dont fait partie l'UMQ, la FQM, la ville de Gatineau, la Communauté métropolitaine de Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal, a été mis sur pied afin d'accompagner le gouvernement du Québec en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un nouveau cadre de gestion des zones inondables aura des impacts importants pour notre municipalité :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DEMANDER que l'article 93 du projet de loi 67 soit modifié en remplaçant « pour limiter le nombre de personnes et de biens en zone inondable » par « diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens en zone inondable », afin de s'assurer d'une juste prise en compte des réalités propres aux différentes réalités des territoires situés en zone inondable ;

DEMANDER que le gouvernement du Québec consulte la Communauté métropolitaine de Montréal et les municipalités de la région métropolitaine de Montréal, en amont du dépôt d'un projet de règlement, afin de communiquer les enjeux en zone inondable les concernant et de contribuer à la réalisation d'une analyse d'impact réglementaire en vue de faciliter l'acceptation et l'application du futur règlement.

QUE la présente résolution soit envoyée aux destinataires suivants :

- Marc Tanguay, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la région de Montréal et de la Métropole

En copie conforme :

Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE

c) Fabrique de St-Théodosie – Don en période de pandémie

2020-12-164

CONSIDÉRANT que la Fabrique de St-Théodosie ayant pignon sur rue dans la Municipalité de Calixa-Lavallée, offre différents services à la population Calixoise ;

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux personnes âgées en situation de vulnérabilité et solitude face à la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de St-Théodosie est présentement en campagne de levée de fonds ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie, certaines activités ne pourront avoir lieu ;

CONSIDÉRANT les frais encourus pour le maintien de leur parc immobilier ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée veut aider la Fabrique de St-Théodosie à maintenir ses engagements envers la population Calixoise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée octroie un montant de 5 000\$ à la Fabrique de St-Théodosie afin que celle-ci puisse maintenir ses engagements envers la population Calixoise.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-12-165

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h14.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière